

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75700 PARIS

## Le Président

N/Ref : FV/21-006

Paris, le 21 janvier 2021

**Objet :** interrogations des hôpitaux publics dans le cadre de la campagne de vaccination antiCOVID

Monsieur le Ministre,

La campagne de vaccination antiCOVID lancée il y a quelques jours constitue un immense espoir pour la Nation de recouvrer une vie normale et pour les hospitaliers de pouvoir mieux prendre en charge les patients relevant d'autres pathologies. D'ici à l'été, plus de la moitié des Français pourraient être vaccinés, ce dont nous nous félicitons.

La campagne de vaccination à destination des personnes âgées vulnérables et des professionnels débutée le 27 décembre 2020 a connu le 3 janvier un élargissement d'application immédiate à la demande du Gouvernement.

Une mobilisation exceptionnelle et réussie des hospitaliers qu'il convient de saluer fortement, y compris en quelques heures, a permis de répondre concrètement à l'élargissement souhaité par le Gouvernement.

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer aujourd'hui à l'occasion d'une réunion avec les établissements pivots chargés de la vaccination, l'engagement et la mobilisation des professionnels de santé se heurtent à d'importantes difficultés sur lesquelles je tiens à vous alerter.

Des retards de livraison ou des situations de pénurie localisées illustrent ces difficultés.

Nous attirons votre attention sur plusieurs points dont la prise en compte paraît tout à fait nécessaire pour assurer un bon déroulement de la campagne de vaccination dans les jours et les semaines à venir :

### *Transparence et prévisibilité des approvisionnements*

**Nous renouvelons notre demande de transmission à tous les établissements pivots des prévisions de livraison des doses de vaccin.**

Cette demande est d'autant plus importante aujourd'hui, au regard de la situation de pénurie, sans doute transitoire, observée dans certains territoires. La lisibilité sur les prochaines livraisons, que celles-ci soient ou non susceptibles d'ajustements en fonction des aléas de production et de distribution, est la seule à même de favoriser la confiance et la bonne organisation des territoires.

**Dans l'hypothèse où il existerait une incertitude sur les volumes ou le rythme des approvisionnements, il est essentiel que les acteurs hospitaliers en soient informés immédiatement, de façon à éviter des dysfonctionnements en chaînes.**

### *Constance dans les instructions*

Dans un contexte particulier, dont chacun mesure la difficulté, les établissements sont confrontés à des instructions contradictoires qui engendrent des incompréhensions fortes (exemples : vaccination des professionnels ; seconde dose à J21 ou à J28 ; conservation d'un stock pour la seconde dose ; injection pour les patients hospitalisés...).

En pratique, bien souvent, ces injonctions contradictoires placent les établissements et leurs responsables médicaux ou administratifs dans une situation particulièrement particulièrement difficile et injustifiée. Plusieurs situations indiquent en effet que la responsabilité d'établissements est pointée localement à tort, alors même que les hôpitaux n'ont ni visibilité, ni pouvoir de décision, ni marge de manœuvre concrète pour jouer un réel rôle de coordination et d'action sur un territoire qui dépasse leur champ d'action, et sur lequel l'Etat seul peut assurer le pilotage attendu.

#### *Lisibilité de la ligne d'information et de commandement*

Nous observons dans un certain nombre de territoires un manque de coordination préjudiciable entre les préfectures et les ARS, tant au niveau régional que départemental. Les hospitaliers doivent parfois se contenter d'informations parcellaires et contradictoires de la part des différentes tutelles.

Les acteurs de terrain doivent également faire face à des demandes multiples et redondantes de reporting de la part des différents niveaux nationaux, régionaux et départementaux.

**Nous demandons qu'un seul acteur soit référent et interlocuteur de la vaccination sur les territoires, en lien avec les cellules territoriales de vaccination.**

#### *Clarification de la responsabilité des centres de vaccination en fonction de la capacité à répondre des hospitaliers*

**Les centres congélo-porteurs ne doivent pas être rendus responsables de la répartition des vaccins sur le territoire.** Cette responsabilité ne peut relever que des seules ARS.

Nous rappelons également que la responsabilité des vaccins stockés dans les centres de vaccination non hospitaliers revient au responsable légal du centre de vaccination, et non à la PUI de l'établissement congélo-porteur.

#### *Clarification des cibles de la vaccination*

L'élargissement très rapide des publics prioritaires, ainsi que la multiplication sans pilotage unifié du nombre de centres de vaccination, dans un contexte de volume de doses limité, conduit les établissements à devoir faire des choix entre les personnes à vacciner.

Ce qui n'est pas leur mission et cela les place dans une situation délicate et, à notre sens, anormale. **Nous demandons à ce que la priorisation soit revue et ajustée aux capacités réelles de vaccination, afin de protéger au mieux les Français et de garantir le fonctionnement de notre système de santé et la disponibilité de ses professionnels.**

#### *Protection des professionnels de santé*

Alors que la hausse des cas Covid menace nombre d'établissements, et est déjà un fait dans certaines régions (Grand Est et Bourgogne Franche Comté en particulier), il est fondamental de préserver la capacité des établissements à mobiliser leur personnel.

La restriction apparente de l'accès à la vaccination des professionnels de santé met en danger leur capacité de mobilisation.

Certains des dysfonctionnements observés s'apparentent à ceux survenus lors de la première vague COVID, au printemps 2020, et interrogent sur l'organisation structurelle du système de santé, à propos de laquelle la FHF a déjà formulé des propositions d'évolution claires, notamment au moment du Ségur de juillet.

Je salue une nouvelle fois la mobilisation des services hospitaliers et de l'ensemble des acteurs du système de santé sur le terrain, notamment la médecine de ville et les collectivités territoriales partenaires, et forme le vœux d'une campagne de vaccination pleinement réussie dans les délais les plus brefs possibles.

C'est dans l'union de tous et par la mobilisation générale que nous parviendrons en solidarité à surmonter enfin cette crise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Frédéric VALLETOUX

2